

N°24-2018

## Séance du mardi 10 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	36	36

Date de la convocation
03 avril 2018

Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission

--

et publication

12 avril 2018
---------------

L'an deux mille dix-huit et le mardi dix avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), MANCIET : SOULES Philippe, NOGARO : MARQUE Magali et LARRIEU Edith.

**Absents :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie ; NOGARO : LAPEYRE Josiane.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Vote des budgets prévisionnels 2018

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Elisabeth DUPUY-MITERRAND, Présidente, expose les Budgets Prévisionnels 2018 transmis aux conseillers communautaires. Elle présente notamment l'état fiscal 1259.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, par 34 voix pour et 2 voix contre, le Budget Primitif principal 2018 de la Communauté de Communes, et son vote par chapitre,

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC) 2018 de la Communauté de Communes, et son vote par chapitre,

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Annexe « Voirie » 2018 de la Communauté de Communes, et son vote par chapitre,

**AUTORISE**, Madame la Présidente à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.